

Les programmes de promotion du commerce et de l'investissement continueront d'être dominés par les besoins de l'industrie, exprimés par l'entremise des mécanismes actuels de consultation. En matière de promotion commerciale, on continuera d'encourager l'entrée au Canada de technologies et d'investissements reliés aux technologies. Les ressources seront de plus en plus dirigées sur les marchés et secteurs clés où l'aide de l'État fournit une importante "valeur ajoutée" au secteur privé.

**OBJECTIFS:            Promotion du commerce et de l'investissement**

- Maximiser le rendement à long terme des activités de promotion commerciale entreprises en commun par l'État et les exportateurs;
- Accroître le commerce et l'investissement dans les industries à fort coefficient de connaissances et dans les industries de services, tout en préservant notre position concurrentielle dans les domaines où le Canada détient un avantage comparatif;
- S'employer à établir des liens entre le commerce, la technologie et l'investissement.

*Développement durable et environnement*

Notre bien-être économique, notre mode de vie, notre niveau de vie et notre qualité de vie dépendent de notre aptitude à protéger l'environnement et ses ressources, pour la génération actuelle et les générations futures. Assurer l'équilibre entre l'économie et l'écologie, pour un développement durable, mettra à rude épreuve l'imagination des pays développés comme des pays en développement. La diversité des conditions économiques, l'application de méthodes propices au développement durable et le partage multilatéral des ressources et des responsabilités globales, tout cela nécessitera un niveau accru de coopération internationale, une coopération qui ne sera pas exempte de divergences et de difficultés, étant donné la diversité des intérêts en jeu.

Les menaces que pose la dégradation de l'environnement à notre prospérité sont à la fois globales et nationales. Nous devons travailler avec les pays développés et les pays en développement à l'adoption de normes environnementales appropriées, à l'avancement du droit international de l'environnement et à l'intégration des facteurs économiques et des